

Organisation.—Antérieurement à 1922, trois organismes du gouvernement canadien se partageaient la défense du Canada, savoir: le ministère de la Milice et de la Défense, le ministère de la Marine et du Service Naval et la Commission de l'Aviation.

Au cours de la session de 1922, une loi dite "de la Défense Nationale" le Service Naval, la Commission de l'Aviation et le ministère de la Milice et de la Défense furent désormais réunis sous le nom de Ministère de la Défense Nationale. Cette loi vint en force par une proclamation du 1er janvier 1923. A la tête de ce ministère sont un ministre et un sous-ministre; de plus, un ordre en conseil a constitué un Conseil de la Défense, ainsi composé: un président (le ministre), un vice-président (le sous-ministre), et les membres suivants: le chef d'état-major et le directeur du Service Naval ayant comme adjoints l'adjudant général, le quartier-maître général et le directeur des services d'aviation. Il y a aussi un secrétaire.

Sous-section 1.—Service Naval.

Le Service Naval a été créé par la loi du Service Naval de 1910 (9-10 Ed. VII, c. 43). Ses principales attributions sont décrites dans l'Annuaire de 1910, pp. xxvii-xxix.

Le Service Naval fut englobé dans le ministère de la Défense Nationale par l'effet de la loi de 1922, fusionnant cette administration avec la Milice et l'Aviation.

La marine canadienne et sa réserve sont commandées par le directeur du Service Naval, qui est l'un des membres du Conseil de la Défense. Ses attributions s'étendent sur:

1. La marine royale canadienne (permanente).
2. La réserve navale royale canadienne (temporaire).
3. La réserve des volontaires de la marine royale canadienne (temporaire).

Le service naval fournit le personnel administratif et autre des trois branches.

Marine royale canadienne.—Ses effectifs sont de 104 officiers et 792 sous-officiers et marins, la plupart d'entre eux engagés volontaires pour sept ans. Une petite partie du personnel de la marine, dont le nombre va diminuant, est constituée par des spécialistes et techniciens: artilleurs, torpilleurs, mécaniciens, etc., prêtés par la marine de guerre britannique. (En 1932 la proportion n'était que de 4·1 p.c.)

Une partie des officiers de la marine royale canadienne sert périodiquement à bord des cuirassés, croiseurs légers, etc., de la marine de guerre britannique pour y acquérir l'expérience du commandement à bord de ces unités; en outre, des cours sont organisés à l'usage de certains officiers dans les écoles d'instruction de la flotte d'où sortent les officiers d'état-major et certains spécialistes; artilleurs, torpilleurs, sans-filistes, etc. Les sous-officiers et marins peuvent également suivre des cours identiques dans des écoles à leur usage.

Les vaisseaux de la marine canadienne sont:

- H.M.C.S. *Saguenay* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Skeena* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Champlain* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Vancouver* (contre-torpilleur, en service).
- H.M.C.S. *Armentières* (dragueur de mines, en service).
- H.M.C.S. *Festubert* (dragueur de mines, en service).
- H.M.C.S. *Ypres* (dragueur de mines, en service).